

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 16 janvier 2013

Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Déclaration du groupe de l'UNSA

Aujourd'hui, notre système éducatif, dans son acception la plus large, ne remplit pas, comme il le devrait, son rôle de réducteur des inégalités territoriales, sociales et culturelles (pire désormais, il les accroît), par insuffisance de moyens mais surtout par insuffisance de volonté politique et du fait, jusqu'à présent, de l'absence d'un projet éducatif progressiste et cohérent installé sur la durée. En inscrivant la volonté de réforme du système scolaire sous l'égide d'une refondation, le gouvernement a placé la barre haute. À la hauteur des enjeux et des ambitions pour la transformation et la démocratisation du service public d'éducation et l'accès de tous à la connaissance, aux compétences et aux pratiques artistiques, culturelles et sportives. À la hauteur d'un service public d'éducation ayant l'obligation d'offrir le cadre et les moyens permettant d'assurer la réussite de toutes et tous.

L'avis qui nous est proposé par la section de l'éducation, de la culture et de la communication nous apparaît comme équilibré, qui met bien en évidence les points forts de cet avant-projet de loi et porte des préconisations qui vont dans le sens de son amélioration et de son renforcement.

À l'UNSA, nous portons un regard positif sur le projet de loi. Il nous apparaît comme allant dans le sens de construire un système d'Éducation plus juste et plus efficace pour changer les rapports aux savoirs et aux qualifications. Si nous regrettons que cette loi ne soit pas celle de la refondation de l'éducation dans toutes ses dimensions, nous savons, par ailleurs, qu'aucune refondation globale de l'éducation ne pourrait être solide, si près d'un jeune sur cinq continuait à se trouver, en tant qu'élève, en situation d'échec scolaire et pour beaucoup, en souffrance scolaire.

Nous nous félicitons du renforcement du socle commun de connaissances, de compétence et de culture et de l'articulation entre l'école primaire et le collège. L'UNSA soutient l'orientation prioritaire donnée à l'école primaire et se félicite des moyens qui y sont consacrés, et tout particulièrement du nombre de postes créés. Par contre, si nous comprenons la volonté de ne pas bousculer la réforme actuelle du lycée, la liaison bac - 3/bac + 3 reste trop faible et devra trouver une concrétisation. L'entrée dans l'ère du numérique, le développement de l'éducation artistique et culturelle sont à préciser mais vont dans le bon sens, tout comme l'éducation à une orientation choisie.

Concernant la formation des enseignants, si les principes inscrits dans le projet de loi correspondent aux demandes de l'UNSA, il va de soi que c'est au regard du référentiel de métiers et surtout du contenu des concours que nous pourrions nous prononcer sur la pertinence de cette formation réinstaurée.

Il s'agit de former des enseignants et des professionnels de l'Éducation, certes, capables de transmettre des contenus disciplinaires, mais aussi de faire acquérir des

démarches, des méthodes, de favoriser l'esprit critique et le libre arbitre, de développer des aptitudes, des capacités, des compétences à des élèves ou à des étudiants dans un contexte et un environnement social et culturel donnés, au sein d'une institution dont chacun doit connaître les règles, les principes, les objectifs et les valeurs.

Pour l'UNSA la refondation est une dynamique. Plus que la loi, nous jugeons aujourd'hui l'esprit de la loi. Nous savons qu'on ne change pas les mentalités et les habitudes, ni par un claquement de doigt, ni par une mesure administrative. Il nous faut, au contraire, inscrire la refondation dans le temps et il nous faut des étapes. Nous considérons que l'avant-projet de loi peut être, et même doit être, la première étape pour donner le souffle qui manque à l'École de la République et lui permettre de tenir enfin ses promesses.

L'avis renforce notre analyse sur la loi ; c'est pourquoi l'UNSA a émis un vote positif.